

Fiche d'information

La vie en zone boisée

Voici, à l'intention des services de sécurité incendie, quelques points à aborder avec les citoyens au sujet des risques d'incendie lorsqu'on vit en zone boisée.

Protéger sa vie

- Installer un avertisseur de fumée à chaque étage et près des chambres à coucher.
- Installer un avertisseur de CO près des chambres à coucher et près des appareils de chauffage comme le poêle à bois, le foyer et la fournaise au mazout.
- Se procurer un extincteur portatif et apprendre à s'en servir.
- Préparer un plan d'évacuation et prévoir un lieu de rassemblement. S'exercer au moins une fois par année.
- Prévoir deux sorties afin d'évacuer les lieux en sécurité.
- Prévoir avec les voisins un plan d'entraide en cas d'urgence.
- Vérifier l'indice d'inflammabilité établi par la SOPFEU avant de faire un feu à l'extérieur.
- Éviter d'utiliser le foyer extérieur en période de sécheresse.
- Écouter les médias afin de connaître les risques d'incendie de forêt dans la région.

Protéger le bâtiment

La toiture :

- Utiliser des matériaux de toiture qui résistent au feu, comme le métal, le bitume et les bardeaux de fente traités.
- Ôter du toit et des gouttières les nids d'oiseaux, les feuilles mortes et les branches.
- Couper les branches et la végétation qui surplombent le toit.
- Couvrir la bouche de cheminée d'un pare-étincelles.
- Faire ramoner la cheminée tous les printemps et plus souvent si on brûle plus de deux cordes de bois par an.
- Fermer l'avant-toit et grillager les événements avec un treillis de trois millimètres. Un événement de soffite placé trop près du mur augmente les risques d'incendie de la structure car la chaleur et les braises montent le long des murs extérieurs et entrent dans les événements de soffite.

Les murs :

- Utiliser le stucco, le métal, la brique et le ciment pour le recouvrement des murs extérieurs.

La végétation à proximité du bâtiment :

- Garder la végétation et les matériaux combustibles à trois mètres du réservoir de propane, s'il y a lieu.
- Déchiqueter et composter les débris ligneux ou les apporter dans un lieu d'enfouissement. Ne pas les brûler.
- Appeler la compagnie d'électricité pour faire élaguer les arbres qui auraient poussé trop près des câbles.

Fiche d'information

La vie en zone boisée

Contrôler la végétation

Pour réduire les risques de dommages causés par un incendie, il est important de planifier l'aménagement autour des bâtiments en trois zones pour bien contrôler les combustibles.

Première zone : moins de 10 mètres du bâtiment

- Dégager 10 mètres autour du bâtiment de toute végétation inflammable telle que les buissons, les arbres et les broussailles. Cette **zone coupe-feu** empêche l'incendie de progresser de la forêt vers le bâtiment ou du bâtiment vers la forêt. Elle donne aux pompiers une chance de sauver la maison.
- Garder le bois de chauffage, les débris combustibles, le bois de construction et les clôtures hors de cette zone.
- Installer le réservoir de propane idéalement à au moins 10 mètres des bâtiments.
- Tondre et arroser régulièrement l'herbe autour du bâtiment.

Deuxième zone : 10 à 30 mètres du bâtiment

- Choisir, lors de l'aménagement du terrain, les bonnes essences d'arbres comme l'érable, le bouleau, le peuplier ou le tremble qui ont des degrés d'inflammabilité bas. Éviter le pin gris et l'épinette blanche ou noire puisque leur degré d'inflammabilité est élevé.
- Diminuer le nombre de conifères dans cette zone car ils prennent feu plus rapidement que les feuillus.
- Élaguer les branches des conifères restants qui sont à moins de deux mètres du sol.
- Enlever les débris ligneux, les massifs d'arbustes épais et les arbres mûrs de cette zone. Ils pourraient permettre à un feu de surface de se propager à l'étage supérieur de la forêt et devenir un feu de cimes incontrôlable.
- Assurez-vous que la cime de chaque arbre ne touche pas aux autres cimes.

Cette **zone d'atténuation** peut supporter un incendie de faible intensité. Elle est inutile si la forêt autour est composée uniquement de feuillus. Si le terrain est en pente, il faut élargir cette zone, car les incendies se propagent plus rapidement en remontant une pente.

Troisième zone : 30 mètres et plus du bâtiment

- Éclaircir cette zone en diminuant le nombre d'arbres et d'arbustes qui forment l'étage inférieur de la forêt. Il n'est pas nécessaire d'enlever toutes les matières combustibles dans cette zone.
- Garder les feuillus comme l'érable, le bouleau, le peuplier ou le tremble qui résistent au feu. Ainsi, les incendies seront d'intensité peu élevée et pourront être éteints plus facilement.

Fiche d'information

La vie en zone boisée

Aider les pompiers

- S'assurer que le chemin d'entrée est suffisamment large pour permettre aux véhicules d'urgence de se rendre en cas de besoin.
- Avoir, si possible, un étang ou une mare afin de fournir aux pompiers un approvisionnement en eau supplémentaire.
- Avoir un ou deux réservoirs de 200 litres placés sous les gouttières afin de recueillir l'eau de pluie.
- Garder à la portée de la main des outils de combat d'incendie : boyau d'arrosage assez long pour faire le tour de la maison, seaux, râtaux, pelles, haches, échelle pour accéder au toit, ensemble d'aspenseurs pour la pelouse.

Degrés d'inflammabilité des essences d'arbres les plus courantes

Essence d'arbre	Degré d'inflammabilité
Bouleau	Bas
Cèdre rouge de l'Ouest	Élevé
Épinette blanche	Élevé
Épinette noire	Très élevé
Erable	Très bas
Mélèze occidental	Bas
Peuplier	Très bas
Pin blanc	Modéré
Pin gris	Élevé
Pin rouge	Modéré
Pruche	Élevé
Sapin	Élevé
Tremble	Très bas

Information :

Ministère de la Sécurité publique
www.msp.gouv.qc.ca/incendie, rubrique *Matériel d'éducation*

Conseils de prévention : *La petite maison dans la forêt*
Un million d'arbres...

Le printemps sans flammes!
Le feu... forêt y voir!

PareFeu. Conseils pour diminuer les risques liés aux incendies de forêts.
Ministère des Ressources Naturelles et de la Faunes du Québec
<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/enligne/forets/parefeu/proprietaires.asp>

Le feu vous menace... Êtes-vous vulnérable?
Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)
<http://www.sopfeu.qc.ca/imports/pdf/fr/feu-menace.pdf>

Attention aux feux de forêt
Ministère de la Sécurité publique
www.msp.gouv.qc.ca/secivile/situations_urgence/feux_foret

Sécurité publique
Québec 